DÉCISION DE LA COMMISSION

du 11 décembre 1981

relative à la nomination des membres et observateurs du comité consultatif pour la recherche et le développement industriels (Cordi)

(81/1029/CEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu sa décision, du 29 juin 1978, relative à la création d'un comité consultatif pour la recherche et le développement industriels (1), et notamment son article 5,

vu sa décision, du 19 décembre 1980, relative à la modification de cette décision et à la nomination des membres et observateurs du comité (2),

DÉCIDE :

Article premier

Les candidats énumérés dans la liste en annexe sont nommés membres ou observateurs du comité consultatif pour la recherche et ledéveloppement industriels, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le 16 décembre 1981.

Fait à Bruxelles, le 11 décembre 1981.

Par la Commission

Étienne DAVIGNON

Vice-président

(1) JO n° L 203 du 27. 7. 1978, p. 36.
(2) JO n° L 10 du 10. 1. 1981, p. 18.

ANNEXE

Comité consultatif pour la recherche et le développement industriels

Organisation	*Candidats membres*
Union des industries de la Communauté européenne (Unice)	Argyros Stelios (GR) Ghertsos Athanase (GR)
Centre européen de l'entreprise publique (CEEP)	Balazard Jacques (F) au lieu de Soissons Jean
Confédération européenne des syndicats (CES)	Feldengut Karl (D) au lieu de Jung Volker

Organisation	*Candidat observateur*
Comité européen pour la recherche et le développement (CERD)	Clarke Freddy au lieu de Danzin André